

PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE ET RETRAIT DES PORTIERS À L'ENTRÉE DES INSTALLATIONS DU CISSS DE LA CÔTE-NORD

Baie-Comeau, le 13 mai 2022 – Même si le port du masque ne sera plus obligatoire dans plusieurs lieux publics à compter du 14 mai 2022, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord souhaite faire un rappel à la population. Le masque d'intervention ou couvre-visage demeure exigé en tout temps dans certaines installations, comme les centres hospitaliers, les centres multiservices de santé et de services sociaux, les cliniques médicales, les CLSC et les CHSLD.

Les virus de la grippe, de la COVID-19 et autres virus étant présents dans la région, les mesures de prévention et de contrôle des infections en place doivent être respectées pour la sécurité de tous : port du masque d'intervention ou couvre-visage, hygiène des mains, distanciation physique, etc. De plus, toute personne présentant des symptômes tels que la toux, la fièvre, les vomissements ou la diarrhée ne devrait pas se présenter comme visiteur.

Il est aussi important de respecter les heures de visites en vigueur notamment dans les hôpitaux de la région. Pour plus de détails à ce sujet, visitez le <https://www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca/soins-et-services/heures-de-visites/>.

Fin de la présence de portiers à l'entrée

À compter du samedi 14 mai 2022, il n'y aura plus de portiers à l'entrée des installations du CISSS de la Côte-Nord. Malgré la fin de leur présence, les mesures de prévention des infections sont toujours en vigueur. En plus du port du masque, les usagers, les visiteurs et les proches aidants devront se laver les mains dès leur arrivée et à la sortie avec la solution hydroalcoolique disponible sur place.

Le CISSS de la Côte-Nord remercie la population pour sa collaboration.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252268